

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202103-DE
Regu le 20/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 8 septembre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 15 du mois de septembre (15.09.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 septembre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 1

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

ABSENTS : 1

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL

DELIBERATION N°09/2021-03
MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le nouveau cadre législatif de la CAO codifié à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°04/2016-02 relative à l'adoption du règlement intérieur du syndicat ;
Vu la délibération n° 06/2019-02 portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du syndicat ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour statuer sur tout marché de droit public ou avenant de plus de 5% conclus avec le syndicat, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens de procédure formalisée figurant en annexe du Code de la Commande Publique ;

Considérant que la CAO est composée, en sus du Président du syndicat qui la préside, de cinq délégués titulaires et de leurs 5 suppléants, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes devront être déposées sous forme écrite **au plus tard 1 jour franc avant le prochain Conseil syndical** qui procèdera à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, auprès des services du syndicat :

- par mail à l'adresse du Directeur du syndicat mixte
ou
- par courrier à l'adresse : Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique – 100 bd Hubert Gouze 82013 MONTAUBAN CEDEX

Aucune candidature ne sera enregistrée par téléphone.

Chacune des listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir (cinq titulaires et cinq suppléants) et devront indiquer les noms, prénoms, et titre des délégués titulaires et suppléants.

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202103-DE
Regu le 20/09/2021

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

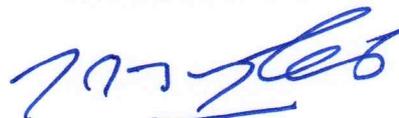
- **FIXE** comme décrit ci-dessus les modalités de dépôt des listes des candidats en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **20 SEP. 2021**

et de la publication le **20 SEP. 2021**

Fait à Montauban, le 15 septembre 2021



Le Président,
Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z